

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2020

PLFR 2020 - (N° 2758)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 44

présenté par

M. Saint-Martin, rapporteur au nom de la commission des finances

ARTICLE 4

À la deuxième phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« doivent notamment comporter »,

les mots :

« comportent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.